N

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Direction de l'Agriculture et de l'Environnement

Service Environnement et Aménagement foncier

Etude d'aménagement foncier

Schéma directeur d'Aménagement foncier

Communes de Bressuire (commune associée de Noirterre), de Geay et de Faye-l'Abbesse

Echelle 1/5 000

Octobre 2019

Eléments naturels à maintenir

- Source
- Mare
- Etang
- Arbre isolé remarquable ou à enjeu écologique et/ou paysager
- Haie à enjeu fort à très fort et ripisylve
- Alignement d'arbres à enjeu fort à très fort
- Bois et friche arbustive à enjeu fort à très fort
- Espace Boisé Classé
- Zone humide
- Milieu ouvert : zone de rassemblement post-nuptial d'Œdicnème criard
- Prairie en bordure de la Gâtine et de ses principaux affluents

Eléments à préserver

- Arbre isolé sans enjeu écologique ou paysager
- Haie à enjeu faible à moyen
- Alignement d'arbre à enjeu faible à moyen
- Haie protégée au titre de l'article L151-23 du CU
- Verger
- Ecoulement à expertiser
- Fossé

Autres prescriptions

- Rétablissement des chemins inscrits au PDIPR
- Réattribution ou échange des abreuvoirs et pompes à museau

- Chemin inscrit au PDIPR
- Parcellaire
- Emprise du projet routier

Périmètre d'aménagement foncier

DEUX-SÈVRES LE DÉPARTEMENT

ECOGEE

LE GACLUSEAU

LE JAUBERTIN

LE HAUT BERTIN

LE GRENIER

LES CHABOTTERIES

LA GUIGNONIERE

LA COUSSAYE

LES BRANDES DE LA COUSSAYE

LES CHAMPS DE L'AURAIRE

L'AURAIRE

LES QUATRE VENTS

Puits